

## Compte - Rendu du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du Jeudi 24 Mars 2005

Edition initiale du	<b>25 mars 05</b>	<b>Cette version est</b>	<b>Validation</b>
Correction demandée au CEVU le		Initiale	
Validé au CEVU du		Corrigée	N°1 B. Blin – VP CEVU
Version corrigée le	<b>26 mars 05</b>	Finale, validée	

Fichier num.	<b>CR CEVU 26mar05 C1</b>
Accès site web	<a href="http://monalisa.univ-valenciennes.fr/ptest/servlet/uvhc.appli.portail.core.testcanal?portail=IATOSS">http://monalisa.univ-valenciennes.fr/ptest/servlet/uvhc.appli.portail.core.testcanal?portail=IATOSS</a>
Elus	Présents votants : 14 - Pouvoirs : 9 + 2 pouvoirs inutilisables
Site	Salle de réunion de la présidence à 9h

Le quorum (21) est atteint. Nombre de voix maximum : **23**

Rappel : Les membres de droit ne votent pas.

### Points traités

Sujet	Avis report modif débat, etc ...	Votes					Documents associés
		Pour	Contre	Abst	Nul	Refus de vote	
Approbation du CR du CEVU du 24 février 2005	à corriger	-	-	-	-	-	Remis aux conseillers
<b>Sujets différés du précédent CEVU</b>							
Règle d'application du veto en langues pour l'attribution du grade de master / CLES	Reprise du précédent CEVU, pour demande de vote	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Journée nationale supplémentaire ouverte	information	-	-	-	-	-	
Subvention FSDIE – Projets Campagne N°2	Transmis avec avis commission FSDIE au CA du 25 fev 05	-	-	-	-	-	
<b>Sujets du CEVU</b>							
Aide financière individuelle FSDIE – condition de limite d'âge à 30 ans	Reprise du précédent CEVU, pour demande de vote	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Convention d'aide financière aux élus étudiants des conseils de l'UVHC. Remarques du CEVU <b>Vote sur le principe d'une subvention pour une liste.</b>	Débat	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Capacité d'accueil à la FSMS	Information de J. Pilette, Directeur de composante.						
Calendrier Pédagogique de l'UVHC	Poursuite du débat sur la proposition du précédent CEVU	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	1 doc remis aux conseillers
Modalités électives du président de l'UVHC	Présentation de Pascal Level, président.	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	1 doc. Date d'élection 1 doc. Campagne électorale. Remis aux conseillers
Présentation de l'offre de formation du projet d'établissement 2006 – 2009 et logistique de préparation de l'offre	Présentation de Pascal Level, président.	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	doc « Formation » et sa partie argumentaire de la négociation, les annexes, les tableaux synthétiques Remis aux conseillers.
<b>Questions diverses</b>							
Subvention à la SEV d'Afrique pour les Imprévus 2004 – montant initial proposé au CEVU et au CA : 2500 € Proposition actualisée : <b>1162 €</b>	Report de décision du CA pour manque de justificatif de dépense	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Subvention à l'Association Sportive Demande : <b>8385 €</b>	Présentation de M. Michel Calvin, son secrétaire	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

## Constitution de l'assemblée

### **LES MEMBRES ELUS :**

#### **Les présents :**

Mesdames LOURENCO H. LEJEUNE A. BOUVAR P., BOSSEAUX  
Messieurs J.HERRERAS, O.STARZENSKI, J.PILETTE, JP.ROUZE, FX.LEPOUTRE, T. DEMORY, JY DEBRUILLE, JP ROUZE, J. MOUNG, A. TRAUILLÉ, COPIN.

#### **Excusés avec pouvoir :**

M. A. MEHMETI à M. LEPOUTRE,  
JJ FABRE à M. LEPOUTRE,  
M. P. GOUTIN à M. DEMORY,  
M. P. ROY à Mme BOSSEAUX  
Melle J. BEAUSIR à J. COPIN,  
M. N.STANZANI à J. COPIN,  
Melle M. MIDOZ à A. TRAUILLÉ,  
M. C. POIROT à A. TRAUILLÉ  
M. E. CHERRIER à M. T. DEMORY

Mme RIVENQ à M. P. GOUTIN,  
M. CARPENTIER à M. P.LEVEL,

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. DURETZ.

#### **Absents :**

M GRYBA, S. GOUAZE, J.ASSAAD, G. WAXIN, R.CROCFER, F. LALLEMEND, M. MESSAILI, L. MONADILE, K. SEBAIHI, X. COUPLEUX, Y.EL HILLALI, E. LLINARES, B. CHEGROUNI, M. QUINVILLE.

### **LES MEMBRES DE DROIT :**

**Présent :** Pascal Level, président

**Excusé :** M. DULION Agent comptable.

### **LES MEMBRES INVITES :**

#### **Les présents :**

Melle GORDIEN, Mme B. RADTKE,  
M. B. BLIN, B. BOUCHEZ, C. CAMION, Mme LOO – représentant Mme F. MADEUF, G. TUGORES,

#### **Excusés :**

A.B. LERAY, L. BERNARD, J.M. DESRUMAUX

#### **Remarque initiale :**

M. Traullé demande à ce que les conseils ne soient pas simultanés comme par exemple le CS et le CEVU ce jeudi 24 mars 2005.

M. Blin indique que le CEVU a été avancé d'une demi-journée pour permettre la cérémonie des docteurs honoris causa, que la programmation des conseils, établie en début d'année universitaire, a été quelque peu perturbée par l'état d'avancement de la réflexion sur le projet d'établissement. Il arrive aussi trop fréquemment que les initiateurs de demandes diverses, conventions, et autres projets déposent tardivement, voir même que notre tutelle ministérielle nous induise des retards inacceptables. Nous ne disposons pas encore des arrêtés d'habilitation pour 2004 - 2005.

#### **Approbation du CR du CEVU du 24 février 2005**

M. PILETTE fait part des remarques sur son intervention dont le texte ne reflète pas son propos sur le sujet du calendrier pédagogique universitaire. M. Pilette est invité à faire une proposition corrective. M. Herreras signale également quelques modifications à apporter.

*Sujets repris du dernier CEVU (24 fév 05) pour manque de quorum :*

### **Règle d'application du veto en langues pour l'attribution du grade de master / CLES :**

Demande de vote au CEVU pour préciser :

**\* Si le CLES est organisé partiellement pour les étudiants en master, les jurys d'attribution du grade de master, ne pourront opposer un veto pour un étudiant n'ayant pas obtenu le CLES.**

*Voté à l'unanimité.*

M. BLIN demande qu'un avis soit donné sur la question du CLES pour les étudiants qui ne l'obtiendraient pas, alors qu'à d'autres étudiants le CLES n'est pas proposé, donc sans effet quant à l'obtention du grade, c'est-à-dire qu'il ne soit pas interdit d'attribuer le MASTER à l'étudiant qui n'a pas obtenu le CLES.

M. Ourak remarque au passage que certains jurys soumettent leur avis à la réussite au TOEIC qui est une certification privée, et qu'il est judicieux de positionner un étudiant par un niveau. M. Demory indique que justement le CLES est gradué par 3 niveaux et que le niveau 1 est très accessible aux étudiants dès le 1<sup>er</sup> cycle.

### **Journée nationale supplémentaire ouverte**

M. BLIN précise que l'établissement sera **ouvert le lundi de Pentecôte**. Toutes les activités habituelles peuvent donc s'y dérouler.

### **Capacité d'accueil à la FSMS**

M. Pilette indique qu'il n'y a pas de changement, mais que le niveau des postulants à l'entrée à la FSMS, sera testé et les candidats seront conseillés avant leur inscription, afin de dissuader ceux qui ont un risque d'échec de s'engager dans de telles études.

### **Calendrier Pédagogique de l'UVHC**

Sur la base d'un développement du contrôle continu, pendant les enseignements des UE, et de pratiquer pendant la période dite d'examen, un contrôle complémentaire réservé aux étudiants qui n'aurait pas les résultats escomptés à la fin des UE. Sur le principe d'une suppression de la période d'examen de septembre :

Présentation d'un projet de calendrier permettant de favoriser la mobilité étudiante au moins en interne.

M. Copin indique qu'en histoire, le poids du contrôle continu est plus faible que celui de l'examen et semble donc être à contre courant. Il ajoute que des étudiants en nombre ont interrompu leurs études pour cause d'interférence de calendrier notamment entr'universités de l'académie.

Le CEVU se prononce pour une mise en place graduelle en demandant aux composantes de construire leur calendrier de cours et d'examens sur cette base. On peut organiser par exemple des cours pendant le début de la période d'examen de fin de semestre impair, pour le cas où on estimerait insuffisante, la période de 12 semaines de cours en semestre impair.

**Cependant il est impératif de respecter la césure des semestres pour toutes les composantes de l'établissement, en semaine 4, à la date du 28 janvier 2006. Les semestres pairs commencent le 30 janvier 2006.**

### **Subventions FSDIE – 2ème campagne**

M. BLIN présente qu'en raison du quorum non atteint, l'avis est favorable n'avait pas été mis au vote du précédent CEVU. Les propositions émanant de la commission ont été transmises en l'état à la commission de finances et au CA. Le CA a adopté les propositions de subvention.

### **Aide financière individuelle du FSDIE**

Demande d'avis pour une clause d'âge. L'âge limite pour l'obtention d'une aide financière individuelle est fixé à 30 ans.

*Vote unanime.*

### **Aide financière aux élus étudiants des 3 conseils.**

Présentation d'une convention dont le principe est d'attribuer à une liste d'élus un montant de 300 € par étudiant de la liste pour une année. Le montant pouvant être attribué par virement sur un compte de type associatif de la liste ou sous forme de remboursement par l'UVHC de dépenses éligibles. Il est prévu également une offre gratuite de 11000 photocopies A4, pour la liste. Il est prévu un contrôle d'assiduité aux réunions des conseils.

Point abordés : La prise en compte de l'assiduité aux réunions de conseil semble exclure les commissions diverses. La seule assiduité n'est peut-être pas révélatrice de l'engagement personnel du conseiller étudiant et qu'il est facile de la détourner en signant un pouvoir. Est-il nécessaire de conditionner l'assistance financière à l'assiduité ? Ne faut-il faire confiance aux étudiants élus ?

Le CEVU vote le principe d'assistance aux listes d'étudiants élus.

*Proposition adoptée à l'unanimité moins une abstention.*

### **Election du président de l'Université.**

Le mandat de M. Level s'achève le 19 octobre 2005.

Il est soumis à l'approbation du conseil :

1 - La date retenue pour le vote des 3 conseils : Le **jeudi 30 juin 2005**

2 - L'organisation de la campagne électorale.

Le président indique la règle du mois précédent la date de fin de mandat pour le vote des 3 conseil, mais celui ci est programmé plus tôt, compte tenu de la situation des élus étudiants qui, à la rentrée peuvent se trouver en situation de changement pour cause de suivi d'études ou encore d'interruption, voire en mobilité.

La demande de Mme Lejeune de n'envoyer des courriers aux élus non - étudiants, qu'à leur adresse professionnelle, sera prise en compte.

*Les propositions sont votées avec avis favorable à l'unanimité moins une abstention.*

### **L'offre de formation du projet d'établissement.**

M. Level indique le télescopage entre le projet à négocier dont l'aboutissement sous forme de contrat viendra à terme plus tard que l'offre de formation à présenter au ministère pour la mi-novembre 2005.

L'évolution du LMD encore fragile, vers le concept de « LMD2 » sera graduelle sur la période du contrat. Toutefois dès la rentrée 2006 des changements significatifs devront être induits.

Le concept de base du système de formation de l'établissement, respectant les intentions stratégiques votées aux conseils de l'établissement, reposera sur une identification académique de l'UVHC et son caractère professionnalisant thématique.

Les domaines académiques, en nombre très restreint, doivent permettre de caractériser l'établissement dans ses grands champs de compétence. Ces domaines ne sont en rien identifiables aux composantes qui sont les acteurs incontournables de la formation.

Le système de formation inscrit dans une perspective de mobilité « ascendante » doit permettre aux enseignés valenciennes, d'aller compléter leur formation certes linguistique, mais également professionnelle, à l'étranger. L'établissement par le jeu des réseaux internationaux, sera aussi en position de jouer ce rôle pour les étudiants étrangers.

Si les domaines sont d'une lisibilité académique, l'UVHC se distinguera en offrant une lecture pragmatique de ses formations sous forme de pôles thématiques exprimant les champs de compétences de formation à tous les niveaux universitaires et garantissant aux usagers l'exhaustivité du thème en matière de couverture des savoirs et des compétences. Ainsi par exemple le pôle universitaire de maintenance avancée (PUMA) permet des formations diplômantes à partir du 1<sup>er</sup> cycle, jusqu'au doctorat. Plusieurs composantes, l'IUT, L'ENSIAME, l'ISTV sont en mesure de proposer, en cohérence d'organisation et de ressources humaines, les acteurs indispensables à cette formation. Le pôle, s'il est organisé fonctionnellement au niveau de l'établissement, ne se substitue pas aux composantes.

L'ensemble ainsi basé, sera complété d'un développement de secteurs évolutifs ou de circonstances, tels que ceux des transports ou encore du domaine de la sécurité civile.

L'organisation et le maillage de la carte des formations à partir de l'offre existante, prendra en compte les forces et les faiblesses des formations actuelles (2004 - 2005), notamment en aménageant l'enchaînement des 2 années de masters au profit d'une variété de choix de parcours pour les usagers. Par exemple, selon les cas, un master pourra être uniquement proposé en M2,

ou encore un M1 sera conçu pour être en cohérence académique avec d'autres universités. Il n'est pas interdit d'envisager, à cette occasion du renouvellement de l'offre, de régénérer des axes de formation de façon plus opportune notamment sur la base d'un aménagement de la carte régionale, comme par exemple en génie territorial des arts et de la culture. La dynamique de création de licences professionnelles sera poursuivie, elle représente pratiquement la seule possibilité d'un vivier d'usagers tant d'étudiant que de salariés, voir d'apprentis.

#### **Interventions de :**

Mmes Camion, Lejeune, et M. Ourak, Delebarre, Rouzé, Debruille, Bouchez :

#### *Remarques et questions :*

Gestion d'un master « multi-université » ?

Un seul titre d'ingénieur et non deux comme écrit par erreur dans la documentation.

L'affectation d'un domaine pour une formation peut induire un choix d'étudiant. Exemple le master en audio visuel ouvert aux étudiants d'origine FLLASH.

Intitulé du DU en sport à corriger.

Réflexion à mener pour les propositions de département à créer à l'IUT.

Les DU ne sont pas à proposer dans l'offre à habilitier par le ministère, par contre on pourra indiquer dans le projet d'établissement, que l'UVHC continuera à créer des DU (diplômes d'université) selon l'opportunité et les besoins des entreprises et des usagers.

Demande d'intégrer une formation au monitorat documentaire. Elle trouve sa place dans les modules d'accompagnement comme le SCC structuré pour l'adjonction de formations telle que les monitorats d'informatique ou de management associatif.

Ne pas confondre secteurs en développement et orientation métiers.

#### **SEV d'Afrique**

Une subvention initiale de 2500 € avait été proposée dans le cadre du FSDIE au CA. Le CA a demandé à ce que la subvention ne soit versée que sur justificatifs de dépenses. A ce jour, les services financiers justifient 1162 €. M. Blin propose que la situation soit arrêtée sur cette position.

*Le conseil vote à l'unanimité un avis favorable pour une subvention de 1162 € en lieu et place de la précédente.*

#### **Subvention à l'Association Sportive :**

M. Michel Calvin expose l'activité de l'AS, pour 193 licenciés - compétition. Elle est le support logistique et gestionnaire des compétitions sportives universitaires dans le cadre de la FNSU. M. Calvin informe le conseil sur les difficultés de gérer les compétitions notamment pour cause de cours programmés le jeudi après midi, ainsi que l'influence des périodes d'examen en intersection avec le calendrier sportif, notamment en fin de semestre impair. L'AS a fourni les documents de compte rendu de trésorerie et d'activité au VP Finances. M. Blin indique que comme pour l'ensemble des associations sous statut loi 1901, subventionnées par l'UVHC, la production d'un compte rendu d'assemblée générale est nécessaire.

L'AS demande une subvention de **8385 €** au titre de 2005.

*L'assemblée exprime un avis favorable unanime.*

#### **Divers**

##### **40<sup>ème</sup> anniversaire :**

M. Pilette pense que certaines dépenses du 40<sup>ème</sup> anniversaire, comme celle de la cérémonie des docteurs honoris causa, étaient évitables dans le contexte des efforts financiers importants qui sont demandés aux composantes. M. Pilette demande à ce que le CEVU soit informé du compte de résultats du 40<sup>ème</sup> anniversaire.

##### **Sécurité :**

M. TRAULLE alerte le CEVU sur le délabrement du revêtement mural extérieur d'un bâtiment des Tertiales. La chute de carreaux est un danger d'accident évident. La remarque sera indiquée à M. Delhaise, vice président logistique.

La séance est levée à 12h30.